

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.015

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN
M. CAU par M. POTENNEC
M. DENIS par M. QUENTIN
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Office Public Départemental des H.L.M. - Echange de terrains

VOTE : UNANIMITE

L'Office Public des H.L.M de la Charente Maritime a réalisé une opération de 25 logements dénommée "Résidence Les Acacias" sur le terrain sis 28 et 30 rue Henri BILLOIS à ROYAN.

Ces immeubles ont été construits, après démolition des immeubles "Prémoine", avec l'accord de la ville, sur une partie du terrain cadastré section AT n° 419 dépendant du patrimoine communal. Il est précisé que les parcelles cadastrées AT n°s 417 et 418 dépendaient de la propriété de l'office des HLM.

L'opération de construction et notamment l'aménagement des espaces libres étant terminé, il convient de régulariser la situation par voie d'échange de terrains comme suit :

- Cession par la ville de la parcelle
AT n° 449 issue de AT n° 419 pour 977m².
- Cession par l'Office des parcelles
AT n° 447 issue de AT n° 418 pour 138m²
AT n° 417 pour 434m²
Soit au total 572m².

Il en résulte une différence de 405m² dont la valeur est de 85.050F telle qu'elle ressort de l'avis des Domaines en date du 28 Décembre 1995.

Compte tenu de la vocation sociale de l'Office Public des H.L.M, rien ne s'oppose à ce que ce terrain fasse l'objet d'une cession gratuite.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des Domaines en date du 28 décembre 1995,
- Considérant que l'action de l'Office Départemental des H.L.M. relève de l'intérêt général,

D E C I D E

- de céder gratuitement à l'Office Public Départemental des H.L.M. de la Charente Maritime la parcelle de terrain cadastrée section AT n° 449 pour 977m².
- d'accepter en échange les parcelles cadastrées section AT n°s 447 et 417 pour 572m² dépendant de la propriété de l'O.P.D. H.L.M.

- que cet échange aura lieu sans versement de soulte au profit de la ville.

- que l'acte sera rédigé en la forme administrative à la diligence de l'Office Public Départemental d'HLM.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 FEVRIER 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS